

U . V . A ADHESION – Saison 2011 / 2012

Les membres amis : La cotisation est de 10 €

Permet aux affinitaires non licenciés à L' U. V . A de recevoir notre Journal :
 " Le Braquet " Avril , Juillet , Octobre 2012 , Janvier 2013

La formule comprend :

La cotisation de l' UVA – FFCT, la licence et l' assurance.

Mini Braquet

Petit Braquet

Petit Braquet +

Grand Braquet

Vélo-Ecole

26,00 €

26,00 €

36,00 €

69,00 €

Jeune < 25

- sans revue

38,00 €

39,00 €

48,00 €

81,00 €

- avec revue *

61,00 €

62,00 €

71,00 €

104,00 €

Adulte

- sans revue

61,00 €

62,00 €

71,00 €

104,00 €

- avec revue *

84,00 €

85,00 €

94,00 €

127,00 €

Famille

- 1er Adulte – sans revue

56,00 €

57,00 €

66,00 €

99,00 €

- Avec revue*

79,00 €

80,00 €

89,00 €

122,00 €

- 2éme Adulte (Conjoint)

40,00 €

41,00 €

50,00 €

83,00 €

- Jeune de 7 à 25 ans (du Couple)

28,00 €

29,00 €

38,00 €

71,00 €

- Jeune de 6 ans et moins

Gratuit

Gratuit

9,30€

42,30€

Pour recevoir "Le Braquet " du N° 241au N°244 version papier

10,00 €

A régler par chèque au nom de L' U.V.A

Total

A l' adresse suivante : Laurence Menu 45 rue Louis Blanc 95100 ARGENTEUIL TEL: 01 34 10 32 54

	1er Adulte	Conjoint	Enfant	Enfant
Noms				
Prénoms				
Date de Naissance				
N° de Licence 2011				

Adresse _____

Tél fixe: _____ **Courriel :** _____

Portable : _____

• **Revue fédérale Cyclotourisme de la FFCT . prix 23€ pour (11 numéros par an)**

Fournir un certificat médical de non contre - indication à la pratique du cyclotourisme pour tous les nouveaux adhérents.

J'ai lu et j'accepte la charte du Club UVA et ai pris connaissance de la couverture de l' assurance.

A Argenteuil le _____
Signature

VOIR AU DOS DOCUMENT

Rappel de la couverture des assurances

Assurance - formules proposées - coût Garanties	Mini-braquet 12,00 €	Petit-braquet 12,70 €	Petit-braquet + 22,00 €	Grand-braquet 55,00 €
Responsabilité civile	oui	oui	oui	oui
Recours et défense pénale	oui	oui	oui	oui
Accident corporel	non	oui	oui	oui
Assurance rapatriement	non	oui	oui	oui
Dommmages au casque	non	oui	oui	oui
Dommmages cardio-fréquencemètre	non	oui	oui	oui
Dommmages au vélo	non	non	non	oui
Dommmages au GPS	non	non	non	oui

Certificat médical

Document validé le 5 juin 2010 par le comité directeur fédéral

Dans le présent document, l'appellation CMNCI désigne

le **certificat médical de non contre-indication** à la pratique du cyclotourisme

Dispositions applicables à tous les licenciés clubs et membres individuels

CMNCI obligatoire

* lors de la délivrance de la 1^{re} licence (règlement médical FFCT art 8).

* tous les ans, accompagné de l'autorisation parentale pour les jeunes de moins de 18 ans, membres d'une école de cyclotourisme ou d'un point d'accueil jeunes.

CMNCI fortement conseillé

renouvellement tous les 5 ans après 50 ans.

Indemnisations liées aux assurés par le contrat fédéral d'assurance

voir ci-dessous les dispositions, les conditions et les montants des indemnisations versées.

GARANTIES D'ASSURANCE LIEES AU CMNCI ET CMNCI AVEC TEST D'EFFORT

Versement aux ayants droits d'une indemnisation en cas de décès d'origine cardio-vasculaire.

Dispositions destinées aux licenciés clubs et MI assurés PB, PB+ et GB

Conditions :

A/ production d'un CMNCI valable⁽¹⁾ ou d'un CMNCI plus un justificatif de test d'effort valables^(1 et 2) ou sans fournir un CMNCI

CMNCI seul⁽¹⁾

PB+ et GB

7 500 euros

CMNCI⁽¹⁾ plus justificatif de test d'effort⁽²⁾

PB+ et GB

15 000 euros

⁽¹⁾ pour être valable, le CMNCI doit être établi dans les 4 mois précédant ou dans le mois qui suit la délivrance de la licence en cours.

⁽²⁾ pour être valable le test d'effort doit être réalisé moins de 2 ans avant la date de la délivrance de la licence en cours.

B/ sans fournir de CMNCI

PB
1 500 euros

PB+ et GB
2 500 euros

UN RAPPEL

Montant de l'indemnisation versée après un décès d'origine accidentel

Petit Braquet : 5 000 euros

Petit Braquet Plus et Grand Braquet : 15 000 euros



www.uvargenteuil.fr
Vélo-Ecole UVA
Espace Nelson Mandela
82 bd du Général Leclerc
95100 Argenteuil

Charte de l'Union Vélocipédique Argenteuillaise

Notre club, l'**Union Vélocipédique Argenteuillaise**, est un club de CYCLOTOURISME et si nous sommes toujours heureux de recevoir un nouveau cycliste, nous lui demandons en retour de respecter quelques règles simples pour que nos sorties sur route se passent au mieux.

Nous ne pratiquons pas un sport de compétition, la solidarité et l'amitié sont l'essentiel de notre philosophie. Les classements et autres performances nous sont donc totalement inconnus.

Pour vous permettre de vous familiariser avec cet état d'esprit, vous pouvez venir pédaler trois fois en notre compagnie sans engagement, mais si vous désirez continuer l'aventure au-delà de cette invitation, ce que nous espérons, nous vous demanderons de prendre une licence. Sinon nous ne pourrons continuer à vous recevoir dans notre peloton pour des raisons d'assurance.

Consultez notre site, vous y trouverez le programme des sorties de toutes les sections ainsi qu'un forum qui vous permettra d'échanger avec les autres membres de notre club.

Nous avons également des règles de sécurité, d'éthique et de comportement que nous vous demanderons de vous engager à respecter. L'approbation de ces règles est liée à la délivrance de la licence. Ce sont les suivantes :

- ❖ Ne pas rouler à plus de deux de front et se mettre à la file quand les conditions de la circulation l'exigent.
- ❖ S'arrêter aux feux et aux stops.
- ❖ Ne pas doubler sans regarder derrière soi auparavant.
- ❖ Emprunter les bandes et pistes cyclables (bien trop rares dans le Val d'Oise, hélas !) le plus souvent possible.

❖ En cas d'arrêt, regroupement ou crevaison, ne pas s'étaler sur la route ! Et en particulier dans les croisements ou au sommet des côtes. Ce n'est pas en gênant les automobilistes (que nous sommes également) que nous nous rendrons sympathiques aux autres usagers. Sans compter que ce sont dans ces haltes que nous sommes les plus vulnérables.

❖ *Il est fortement recommandé de porter un casque.*

Attendre les copains, copines dans la panade (crevaisons, ennuis mécaniques, coup de barre), la solidarité est primordiale en cyclotourisme.

❖ Signaler aux collègues les dangers et obstacles divers en cours de route.

❖ Ne pas jeter ses emballages ou autres déchets sur la voie publique ou dans les champs (*vous les avez amenés pleins, vous devez les ramener vides*).

❖ Rester courtois.

Nous sommes des cyclotouristes et vous demandons, conformément à la résolution de la F.F.C.T. du 3/2/1974, de ne pas arborer de maillots publicitaires

Il existe le maillot du club que nous porterons à chaque sortie club.

❖ Nous sommes contents d'être bien accueillis chez nos voisins. Rendons leur la pareille quand ils viennent chez nous en les saluant à nos points de convivialités, ce jour-là nous ne roulons pas

❖ *Pour les autres conseils, le bon sens et le respect du Code de la Route suffisent.*

❖ Les randonnées inscrites à l'agenda du club sont subventionnées selon un barème défini par le bureau et révisable en fonction du budget du club.

❖ Le calendrier et le suivi de la vie du club sont disponibles sur le site de l'UVA

www.uvargenteuil.fr

Si vous acceptez ces règles, veuillez signer sur la fiche d'inscription